



**Devenir
assistant.e
familial.e**

la métropole
GRANDLYON

Une profession de l'aide sociale à l'enfance

La Métropole de Lyon recrute des assistantes et assistants familiaux pour accueillir des enfants en difficulté familiale.

Cette profession est réglementée par la loi.

« L'assistant familial est une personne qui, moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon permanente des mineurs et des majeurs de moins de 21 ans, à son domicile. Son activité s'insère dans un dispositif de protection de l'enfance. L'assistant familial constitue, avec l'ensemble des personnes résidant à son domicile, une famille d'accueil. »

Les assistants familiaux sont employés par la métropole de Lyon ou par des associations en charge de la protection de l'enfance, avec laquelle ils signent un contrat de travail. Leur professionnalisation est assurée par une formation obligatoire de 300 heures organisée dans les trois premières années de leur activité ; le diplôme d'État d'assistant familial peut être obtenu au terme de la formation.



UNE PROFESSION EXIGEANTE...

Parce qu'il s'agit :

- d'accueillir un enfant et de prendre en compte ses besoins fondamentaux,
- de lui proposer un accompagnement éducatif,
- de l'accompagner dans ses relations avec ses parents,
- de l'intégrer dans sa famille d'accueil,
- de travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

...MAIS ENRICHISSANTE

L'assistant familial participe à une mission de service public en tant que professionnel de l'Aide sociale à l'enfance de la Métropole de Lyon.

Il participe au projet pour l'enfant en lien avec de nombreux partenaires.



QUI SONT LES ENFANTS CONFIÉS ?

Ce sont des enfants qui ont connu de graves difficultés familiales.

Le placement familial entend leur donner une nouvelle capacité de lien social.

Pour certains d'entre eux, leur accueil nécessite une prise en charge pluridisciplinaire qu'il s'agira d'accompagner (éducation spécialisée, soins, etc.).



QUELLES SONT LES CRITÈRES POUR DEVENIR ASSISTANT FAMILIAL ?

Les conditions d'accueil doivent garantir la sécurité, la santé et l'épanouissement des enfants accueillis. Il faut :

- être disponible et motivé,
- aimer travailler en équipe en lien avec des partenaires,
- avoir l'adhésion de sa famille (conjoint, enfants...) au projet d'accueil.



OÙ M'ADRESSER ?

Je peux faire ma demande par messagerie à l'adresse : familiedaccueil@grandlyon.com ou par téléphone au 04 26 83 84 96 ou par courrier : Métropole de Lyon, Service placement familial - 20 rue du Lac - CS33569 - 69505 Lyon cedex 03.

Métropole de Lyon - ©Photo Béat Malenfant Fotoreuntdin - Edition septembre 2020
Conception graphique : J'articalle



la métropole
GRANDLYON

Métropole de Lyon

20, rue du Lac - CS 33569

69505 Lyon Cedex 03

Tél : 04 78 63 40 40

www.grandlyon.com